



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 10 septembre 2025
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Mario Zanth, maire
Stephane Fournier, conseiller quartier 2
Samuel Cardarelli, conseiller quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Trevor Stewart, conseiller quartier 7
Diane Choinière, conseillère du quartier 8
Pierre Voisine, Directeur général
Karine McCulloch, Adjointe greffière

ABSENT: Kyle Cyr, Conseiller quartier 1
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
Simon-Olivier Péladeau-Houle, conseiller quartier 6
Monique Ouellet, greffière

1. Ouverture de la réunion

Le maire Mario Zanth ouvre la réunion à 19h02.

2. Reconnaissance de territoire

Le maire Mario Zanth fait la lecture de la déclaration de reconnaissance des territoires autochtones.

3. Moment de réflexion

Le maire Mario Zanth fait la lecture du moment de réflexion.

4. Adoption de l'ordre du jour

Le maire Mario Zanth fait l'ajout d'un item à l'agenda.

RÉSOLUTION 2025-74

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout de l'item 6.3
Dossier de ressource humaine.

ADOPTÉE

5. Déclarations d'intérêts pécuniaires

Aucune

6. Réunion à huis clos

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la
salle du conseil à 19h06 et retournent dans la salle du conseil à 19h28.

RÉSOLUTION 2025-75

Proposée par Samuel Cardarelli

Appuyée par Stephane Fournier

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil municipal soit
ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants,
tel que stipulé à la section 239 de la *Loi sur les municipalités 2001*, tel que
modifiée :

6.1 Procès-verbal de la réunion à huis clos du 13 août 2025

6.2 Entente de location

6.3 Dossier de ressource humaine

ADOPTÉE

7. Résolution pour retourner en réunion ouverte

RÉSOLUTION 2025-76

Proposée par Samuel Cardarelli

Appuyée par Trevor Stewart

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner
en réunion régulière.

ADOPTÉE

8. Rapport de la réunion à huis clos

Le maire Mario Zanth informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos et que des directives ont été données au personnel.

9. Annonces / Présentations spéciales

Aucune

10. Items du Comité plénier

10.1 Délégations/Présentations

a. Présentation d'une pétition contre le déplacement des terrains de tennis du Parc Simon par Nathalie Mathieu

Nathalie Mathieu présente sa pétition, déclarant avoir recueilli 233 signatures à ce jour.

Conseillère Choinière souligne que tous les résidents ne vivent pas à proximité des terrains de tennis. En fait, plus de la moitié de la population de la municipalité réside à l'extérieur de Rockland et doit se déplacer pour accéder aux installations.

Le maire Mario Zanth indique que les terrains de tennis actuels sont en fin de vie et devront bientôt être reconstruits.

Jean-Luc Jubinville ajoute que les terrains ont déjà été identifiés comme nécessitant des réparations. Selon les projets précédents, les coûts pourraient s'élever dans les millions de dollars.

Le maire Zanth annonce que la pétition est déposée en filière, en attendant une discussion plus approfondie concernant le parc Simon.

b. Présentation des services offert par Services aux Victimes Prescott-Russell

Présentation par Marie Lemay, directrice générale.

10.2 Pétitions et correspondance

Aucune

10.3 Avis de motion

Aucune

10.4 Rapports des comités/services

a. Nouveau plan stratégique de communication

Le consultant Curious Public présente le nouveau plan stratégique de communication.

Proposée par Diane Choinière
Appuyée par Samuel Cardarelli

QUE le comité plénier recommande au conseil d'approuver la nouvelle stratégie 5-ans de communication et de marketing de Clarence-Rockland, telle que recommandée dans le rapport CORP-2025-14.

ADOPTÉE

11. Rapport du comité plénier

Le maire Mario Zanth explique que les items discutés en comité plénier seront considérés lors de la prochaine réunion régulière du conseil.

12. Items des membres du Conseil

Aucun

13. Items par consentement

RÉSOLUTION 2025-77

Proposée par Trevor Stewart
Appuyée par Stephane Fournier

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 10 septembre 2025, soient adoptés :

13.1 Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du conseil du 13 août 2025

13.2 Réception des procès-verbaux des réunions suivantes:

a. Réunion du comité d'aménagement du 30 avril 2025

b. Réunion du comité d'aménagement du 28 mai 2025

c. Réunion du comité d'aménagement du 25 juin 2025

13.3 Réception des bulletins de correspondance hebdomadaire pour le mois d'août 2025

13.4 Résolution pour approuver les salaires payés du 20 juillet au 16 août 2025

13.5 Résolution pour approuver les comptes payés du 2 août au 2 septembre 2025

13.6 Les recommandations suivantes du comité plénier du 13 août 2025 :

- a. Avis de motion proposé par Conseiller Trevor Stewart et appuyé par Conseillère Diane Choinière visant à inscrire les services bilingues comme réglementation et à promouvoir l'offre active
- b. Avis de motion proposé par Conseiller Trevor Stewart et appuyé par Conseillère Diane Choinière visant à construire deux terrains de volley-ball de plage au parc Alphonse Carrière
- c. Plan directeur 2025 des parcs, des loisirs et de la culture de Clarence-Rockland

13.7 Résolution pour adopter les réductions de taxes en vertu des articles 357-358 de la loi sur les municipalités

13.8 Résolution visant à attribuer les subventions recommandées par le comité du programme de subventions municipales pour le dernier cycle de candidatures 2025

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement dans le cadre de la résolution

2025-77:

- 13.1 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion régulière du conseil du 13 août 2025, soit adopté.***
- 13.2a. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement du 30 avril 2025, soit reçu.***
- 13.2b. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement du 28 mai 2025, soit reçu.***
- 13.2c. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement du 25 juin 2025, soit reçu.***
- 13.3 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les bulletins de correspondance no. 2025-31, 2025-32, 2025-33, 2025-34 et 2025-35, soient reçus et déposés en filière.***
- 13.4 QU'IL SOIT RÉSOLU que les salaires payés pour la période du 20 juillet 2025, au 16 août 2025, au montant brut de 1 265 422,65 \$, et au montant net de 892 990,21 \$, soient adoptés tel que recommandé.***
- 13.5 QU'IL SOIT RÉSOLU que les comptes payés pour la période du 2 août 2025, au 2 septembre 2025, au montant de 4 801 747,92 \$, soient adoptés tel que recommandé.***

13.6a. ATTENDU QUE la Cité de Clarence-Rockland est une communauté bilingue et fière de l'être;

ATTENDU QUE le Canada est un pays bilingue avec deux langues officielles, soit l'anglais et le français;

ATTENDU QU'en tant que partie intégrante de l'Ontario français, la Cité de Clarence-Rockland a le devoir de maintenir et d'assurer des services en français à ses résidents conformément à la Loi sur les services en français, LRO 1990 c F-32;

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'une section 7 soit ajoutée à la résolution n° 2001-236, qui se lirait comme suit :

7. OFFRE ACTIVE

Les services en français devant être fournis par la municipalité de Clarence-Rockland seront non seulement disponibles mais également portés à l'attention du client dès le premier contact, c'est-à-dire en prenant toute mesure prescrite à cette fin par la Loi sur les services en français de l'Ontario.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la résolution n° 2001-236, telle qu'amendée, soit intégrée en tant que réglementation au sens de l'article 14 de la Loi sur les services en français, LRO 1990 c F-32.

13.6b. ATTENDU QUE Hammond et Cheney font partie des communautés qui connaissent la plus forte croissance à Clarence-Rockland;

ATTENDU QUE la Cité de Clarence-Rockland s'est engagée à soutenir les communautés rurales telles que Hammond et Cheney;

ATTENDU QUE les jeunes adultes de notre ville, mais surtout ceux des communautés rurales, manquent d'installations ou d'activités récréatives dans notre municipalité.

ATTENDU QUE les clubs sociaux de Hammond se sont engagés à collecter les fonds nécessaires pour l'installation et l'achat des matériaux pour la construction des terrains de volleyball;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil supporte l'idée de permettre la construction de deux terrains de volley-ball de plage au parc Alphonse Carrière; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal mandate l'administration d'élaborer conjointement avec les clubs sociaux de Hammond et Cheney des

plans et devis pour la construction de deux terrains de beach-volley dans le parc Alphonse-Carrière.

13.6c. *ATTENDU QUE le Plan directeur 2025 des parcs, des loisirs et de la culture de Clarence-Rockland fournit une orientation stratégique claire au conseil municipal et au personnel pour la prestation actuelle et future des programmes, services, installations et infrastructures de loisirs et de culture ; et*

ATTENDU QUE le Plan proposé assure que les services récréatifs et culturels sont en alignement avec les besoins de la communauté au cours des dix prochaines années ; et

ATTENDU QUE le Guide de développement des parcs de Clarence-Rockland, qui est proposé d'être annexé au Plan directeur, établit un ensemble de classifications de parcs basé sur les normes de l'industrie afin de faciliter et d'informer le processus de développement des parcs ;

QU'IL SOIT RÉSOLUT QUE le Conseil approuve le Plan directeur 2025 des parcs, des loisirs et de la culture de Clarence-Rockland, ainsi que le Rapport de contexte ; et

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLUT QUE le Conseil approuve que le Guide de développement des parcs de Clarence-Rockland soit annexé au Plan directeur des parcs, des loisirs et de la culture, tel que recommandé dans le rapport PROG2025-002.

13.7 *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil adopte les réductions de taxes au montant de 366.15 \$, étant la part de la Cité de Clarence-Rockland, en vertu des sections 357 & 358 de la Loi sur les municipalités, contre les propriétés foncières décrites dans la cédule « A » du rapport numéro FIN2025-37.*

13.8 *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil attribue la subvention suivante, tel que recommandé par le comité du programme de subventions municipales :*

- Ottawa Trans Library - Festival de Music + Art aimé Queer au montant de 2734\$.

- Fondation Terry Fox pour la marche/course Terry Fox 2025 au montant de 500.00\$.

14. Rapports des Comités/Services

14.1 Réparation d'urgence - Tour d'eau de Rockland

Suivant des questions, Jean-Luc Jubinville indique que l'inspection réalisée à la fin de l'année 2024 était une inspection complète, effectuée tous les dix ans. Les

recommandations issues de cette inspection suggèrent que les réparations soient effectuées avant l'hiver 2025-2026. Le département a examiné, avec les ingénieurs, les modalités de réalisation des travaux ainsi que les coûts associés.

Suivant des questions, Jean-Luc Jubinville précise que la période recommandée pour effectuer les travaux est à l'automne, en raison de la baisse de la consommation d'eau. L'impact sur les citoyens devrait être minimal, avec une légère baisse de pression à certains moments. Des mesures seront mises en place afin de réduire au maximum les désagréments.

Suivant des questions, Jean-Luc Jubinville mentionne que, bien que les tours d'eau de ce type soient rares en Ontario, un nouveau plan directeur des eaux pour Rockland est en cours d'élaboration, et des recommandations seront formulées. Compte tenu des nouveaux développements résidentiels, il est probable que ce plan recommande le remplacement complet de l'installation actuelle. En attendant, il est nécessaire de maintenir celle en place. L'inspection quinquennale, bien que moins approfondie, sera tout de même réalisée.

RÉSOLUTION 2025-78

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Stephane Fournier

ATTENDU QUE lors d'une inspection approfondie de la tour d'eau de Rockland effectué à la fin de l'année 2024, il fut déterminé que des réparations importantes étaient nécessaires avant l'hiver 2025/2026; et

ATTENDU QUE depuis le début de l'année 2025, l'administration a travaillé avec OCWA afin d'analyser les options de réparation, élaborer des plans et devis, effectuer un processus de soumission et analyser les soumissions reçues; et

ATTENDU QUE l'administration a mené une évaluation approfondie et recommande d'être exempté du règlement 2022-67 afin d'attribuer directement à Landmark Municipal Services le contrat de réparation de la tour d'eau pour les raisons mentionnées dans le rapport WW2025-002; et

ATTENDU QU'AUCUN budget n'a été identifié pour ces réparations d'urgence;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil approuve la création d'un projet en capital d'une somme de 980 000\$ provenant de la réserve d'eau afin d'effectuer les réparations d'urgence à la tour d'eau tel qu'identifié dans le rapport WW2025-002;

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil autorise que le contrat de réparation de la tour d'eau de Rockland soient accordées directement à

l'entrepreneur Landmark Municipal Services, comme stipulé à l'article 18.1.3 du règlement 2022-67, soit l'achat d'une source unique.

ADOPTÉE

15. Règlements municipaux

RÉSOLUTION 2025-79

Proposée par Samuel Cardarelli

Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements suivants soient adoptés :

15.1 2025-82 visant à autoriser le renouvellement d'un emprunt pour le complexe récréatif

15.2 2025-83 visant à renommer la rue Terracotta Street à croissant Terracotta Crescent et pour remplacer l'annexe « A » du règlement 2024-19

15.3 2025-84 visant la désignation de terrains non assujettis à la réglementation de parties de lots, applicable au Bloc 53 du plan 50M-386

ADOPTÉE

16. Règlement de confirmation

Le maire Mario Zanth souligne l'implication du chef pompier, Martin Rousseau, auprès de la Fondation canadienne des pompiers morts en service.

RÉSOLUTION 2025-80

Proposée par Samuel Cardarelli

Appuyée par Stephane Fournier

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no 2025-85, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 10 septembre 2025, soit adopté.

ADOPTÉE

17. Ajournement

Le maire Mario Zanth lève l'assemblée à 20h42.

Mario Zanth, Maire

Karine McCulloch, Greffière adjointe

